



Régulation de l'espèce sanglier : battue administrative le 28 janvier 2017

Le samedi 28 janvier 2017, entre 8h et 11h, une battue administrative au sanglier se déroulera au sein de la Réserve naturelle régionale de l'étang de St Bonnet. Cette action est initiée par le service environnement de la CAPI (gestionnaire du site) et ordonnée par le Préfet de l'Isère.

Menée en concertation avec les communes impactées (Villefontaine et Vaulx-Milieu), cette opération de régulation vise à stabiliser le nombre d'individus ayant pris l'habitude de se réfugier au sein de la réserve. L'impact de cette population amène à une grande vigilance quant à l'équilibre écologique du site, vis-à-vis d'autres espèces de faune, comme les amphibiens, ou aux dégâts sur des milieux naturels, comme la roselière, site de reproduction de nombreux oiseaux.

Elle sera organisée par les louvetiers et avec le soutien des associations communales de chasse locales agréées.

Réguler pour protéger

L'expansion de l'espèce, avérée tant au niveau local que national, est amplifiée au sein de cet espace naturel protégé du fait de la pression urbaine environnante qui tend à rabattre les animaux vers ce patrimoine naturel riche qui leur est tout à fait favorable.

Il est par conséquent important de diminuer la pression exercée par le trop grand nombre de sangliers par rapport à la taille du site et de maintenir l'équilibre de sa biodiversité.

La CAPI travaille en concertation depuis 2014 avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la réserve : les associations de chasse locales, la Fédération départementale des Chasseurs de l'Isère, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Association Porte de l'Isère Environnement. Notre objectif est de préparer le prochain plan de gestion de la réserve qui devrait apporter des solutions alternatives aux battues administratives.



Consignes de sécurité pour la population

Il est demandé au public de bien vouloir respecter les consignes de sécurité liées à ce type d'opération et d'éviter ainsi le périmètre de la réserve durant toute sa durée afin de ne pas s'exposer inutilement aux risques encourus.

La route RD36 entre les giratoires du Stade de la prairie à Villefontaine et celui de la Cime de Vaulx à Vaulx-Milieu sera coupée entre 8h et 11h. Une déviation sur le quartier des Fougères sera mise en place.

L'info en +

Classée en Réserve Naturelle Volontaire en 1987, elle obtient un agrément Réserve Naturelle Régionale (RNR) en 2011. Important poumon vert au cœur d'un milieu périurbain en pleine expansion, elle s'étend sur 51.4 ha. L'espace Naturel de Saint Bonnet est très riche, il constitue non seulement un site de nidification pour 70 espèces dont le héron pourpré, héron blongios mais aussi une étape de migration pour de nombreux oiseaux de passage. On peut aussi noter la présence rare dans le département de l'Isère de la cistude d'Europe, et entre autres du triton alpestre pour les amphibiens. On peut également observer plusieurs espèces végétales aquatiques protégées en Rhône-Alpes: la « Naiade marine » ou la « Renoncule Scélérate ». Passionné de nature ou simplement habitué des sentiers de randonnée, nous vous invitons à aller à la rencontre de ce milieu et bien entendu de toutes ces espèces !

Découvrez l'ensemble des actions du service environnement de la CAPI sur : <http://www.capi-agglo.fr/Vivre/Environnement/Biodiversite>

**➤ Battue administrative
Samedi 28 janvier 2017
entre 8h et 11h**

